

AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 19 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO AD-103-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO AD-103 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLU.ES ET DES EMPLOYÉ.ES MUNICIPAUX

Ce règlement vise à apporter des modifications au règlement original, notamment pour tenir compte de l'inflation du coût de la vie dans les montants de remboursement accordés.

Ce règlement amende le règlement numéro AD-103.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21^e jour du mois d'avril 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 6 avril 2023.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière